# Les échos

# De Ver Sur Launette – Loisy

N°19 : Octobre 2018

## SOMMAIRE


- Editorial P 1
- Etat civil P 2
- Agenda P 2
- Comptes rendus du Conseil Municipal P 3
- Histoire et patrimoine P5
- P.L.U P6
- Environnement - Cimetière P8
- Ecole P 9
- Nos aînés P 10
- Partenariat P10
- Culture P11
- Festivités P 12
- Associations P 14
- Informations diverses / actualités P 16
- Jeux P 20


## Editorial

**Blanc et Noir = Gris clair ou gris foncé ?!**

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs mois, le conseil municipal travaille sur l'élaboration d'un nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour notre commune, qui devait être modifié afin d'être en adéquation avec les différentes lois nationales votées et qui devait être adapté à notre document d'urbanisme.

Ce document est très important car il détermine l'évolution démographique de la population d'ici 2035 et les conditions pour construire de nouveaux bâtiments ou l'évolution de ce qui existe.

Depuis plusieurs mois, un groupe de travail avec le bureau d'étude effectue le diagnostic de la situation communale pour déterminer les points positifs ou négatifs au vue de ce que l'on veut donner comme perspective à notre village.

Si le diagnostic apporte peu de divergence de point de vue sur les faits, la résolution est parfois animée de débats contradictoires et normaux au sein d'une démocratie pour résoudre les problèmes rencontrés.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été présenté au conseil municipal en juin dernier afin d'en débattre. Il s'agit du

projet de développement de la commune pour les 15 prochaines années, où plusieurs facteurs individuels mis ensemble doivent trouver la meilleure cohérence possible, en opposition à des points de vue opposés de chacun, mais légitimes.
Si un exemple était à prendre, ce serait l'évolution du nombre d'habitants que nous souhaitons ou envisageons d'ici 2035.

➡ Souhaiter zéro habitant supplémentaire reviendra à interdire toute nouvelle construction et limiter le développement d'habitation existante.

➡ Souhaiter beaucoup d'habitants supplémentaires reviendra à libérer les constructions horizontalement ou verticalement.

Pour sa proposition de développement futur, le conseil municipal vous invite à assister à une réunion publique afin de vous présenter le projet de PADD choisi pour notre commune.

*La date à retenir est le **jeudi 18 octobre à 19h** à la salle polyvalente.*

La couleur du PADD qui vous sera présenté n'est ni Blanc ni Noir mais Gris et le débat reste ouvert pour savoir si le gris doit tendre vers le gris clair ou le gris foncé !

Venez nombreux pour donner votre avis.

Yves Cheron

**Horaires d'ouverture de la Mairie au public :**

- Lundi : 14 H – 18 H
- Mardi 14 H – 18 H
- Mercredi 10 H – 12 H
- Jeudi : Fermé
- Vendredi : 14 H – 18 H

- 1er samedi du mois : 9 H 30 – 12 H
(Reporté au samedi suivant si jour férié)

Vous pouvez également contacter le secrétariat au 03 44 54 01 69
**UNIQUEMENT durant ces horaires**.

## ETAT CIVIL

**Naissance :**

- Myron WAROQUIER le 29/06/2018
- Malo BOURGAIN le 25/08/2018

**Toutes nos félicitations aux parents.**

**Mariage :**

- Thérèse SCHNOERING et Didier FROMENT le 04/08/2018
- Rose SARACINO et Daniel HORME le 01/09/2018
- Ludivine BOURGOIS et Frédéric SIMONET le 22/09/2018

**Toutes nos félicitations aux mariés.**

**Décès :**

- Maurice ROGNON le 05/08/2018

**Toutes nos condoléances aux familles.**

## A VENIR …

- **Dimanche 07 octobre :** Mission centenaire- Champs de bataille de l'Artois,
- **Jeudi 18 Octobre :** Réunion publique P.L.U à 19H00,
- **Samedi 27 Octobre :** Halloween,
- **Dimanche 11 Novembre :** Commémoration du centenaire 1914-18,
- **Dimanche 25 Novembre :** Déjeuner spectacle au LIDO,
- **Samedi 1er Décembre :** Collecte alimentaire,
- **Samedi 15 Décembre :** Cirque « Envole moi » à Margny-les-Compiègne,
- **Vendredi 21 Décembre :** Spectacle de Noël pour les écoliers,
- **Dimanche 27 Janvier 2018 :** Première rencontre historique de Ver avec la société AQUILON.

# Compte rendu du Conseil Municipal

## Mardi 26 juin 2018

### 1. Présentation et débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

M. le maire présente Mme Gossart, venue présenter le document projet de PADD pour notre commune qui prévoit la politique d'urbanisation à l'horizon 2035.

Mme Gossart indique que le PADD est un élément obligatoire du Plan Local d'Urbanisme car il contribue à la politique d'aménagement future de la commune. Le document doit être débattu au sein du conseil avant d'être arrêté définitivement. Après son débat il peut être amendé dans son contenu sans toutefois changer l'objectif débattu. Si tel était le cas, un nouveau débat devrait avoir lieu.

A) Qu'est-ce que le PADD

Le PADD doit répondre a l'article L.151-5 du code de l'urbanisme et assigne au PADD les objectifs suivant :

- Définir les orientations générales des politiques d'aménagement,
- Arrêter les orientations générales,
- Fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace.

Le PADD est fondé sur le diagnostic illustré dans le rapport de présentation et traduit la politique communale envisagée, selon les grands principes énoncés dans les articles L.101-2 et L.102-4 du code de l'urbanisme.

B) Synthèse du diagnostic

Les atouts et les faiblesses de la commune sont listés et présentés au conseil :

1) Le territoire

Le paysage

2) Tissu urbain

a) Le paysage
b) L'environnement
c) Déplacements
d) Réseaux
e) Centralités-équipements/loisirs
f) Economie
g) Population
h) Habitat
i) Urbanisation

3) Présentation du PADD sous la forme de 6 objectifs.

*a) Viser un développement respectueux de l'identité rurale du territoire.*

- Lutter contre l'étalement urbain,
- Maîtriser la croissance démographique à 0.4% pour approcher les 1300 habitants en 2035,
- Favoriser la construction de 55 nouveaux logements dans le tissu urbain constitué d'ici 2035, en encourageant le comblement des dents creuses et le renouvellement urbain,
- Eviter l'enclavement de secteur en vue d'un développement à long terme.

M. François indique qu'une évolution de la population à 0.4% est très insuffisante pour maintenir un niveau de services satisfaisant à la population, notamment le maintien du nombre de classes à l'école.

Mme Pétillon fait remarquer qu'une partie des logements prévus proviennent des dents creuses dont nous ignorons s'ils seront construits dans l'avenir, donc un pari sur l'avenir.

M. Cheron répond que les dents creuses sont, il est vrai, un pari sur l'avenir et celles répertoriées sont définies par une règle administrative. Mais, de fait, actuellement, certains terrains non comptabilisés comme dents creuses font l'objet de logements qui participent à l'objectif prévu.

*b) Conforter l'économie locale*

- encourager l'implantation de nouvelles activités et notamment le commerce de proximité au cœur du village,
- pérenniser les activités existantes,
- soutenir l'activité agricole et permettre une évolution,
- valoriser le potentiel touristique,

c) Améliorer les conditions de mobilité

- Renforcer le maillage des circulations douces,
- Améliorer l'offre de stationnement au cœur du village,
- Préserver les chemins ruraux,

*d) Conforter les équipements et favoriser les loisirs*

- Améliorer l'offre d'équipements,
- Réorganiser le site mairie / école,
- Améliorer les conditions d'épuration des eaux usées,

*e) Préserver la qualité du cadre de vie*

- Veiller à la qualité des franges urbaines et l'intégration des nouvelles constructions,
- Améliorer le traitement des entrées de village,
- Aménager les abords de la Launette,
- Rendre l'espace public plus convivial,
- Maintenir l'identité et les caractères ruraux de la commune.

f) Prendre en compte les enjeux environnementaux

- Préserver les intérêts écologiques et paysagés,
- Gérer les risques naturels,
- Améliorer la gestion des eaux pluviales,
- Contribuer au développement durable,
- Modérer la consommation d'espaces agricoles et naturels.

Suite à l'exposé de Mme Gossart un débat a lieu.

Débat que vous pouvez retrouver dans le compte rendu intégral sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité que le débat sur le PADD a eu lieu.

## 2) Intempérie du 6 juin

M. le maire fait état des inondations qui sont survenues dans la commune au niveau de la rue du Vieux Moulin.

Six pavillons ont été impactés par une coulée d'eau venant du plateau agricole.
Les dégâts occasionnés sont plus ou moins importants en fonction des habitations et la maison la plus impactée a eu 1.80m d'eau dans le sous sol.
Une demande en reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune a été faite par un habitant pour avoir une indemnité supérieure auprès de son assurance.
M. le maire indique qu'une reconnaissance en catastrophe naturelle permet aux victimes :

- Une franchise unique de 380€ par contrat d'assurance,
- Avoir un dossier résolu dans les 3 mois,

Pour la commune :

- une déclaration de l'évènement sur le renseignement d'urbanisme,
- une augmentation de la franchise au fur et à mesure du nombre d'évènements,
- augmentation de la prime d'assurance de tous les habitants de la commune en fonction du nombre d'évènements survenus.

La parole est donnée aux victimes présentes au conseil.

M. François demande quels sont les délais pour que la commune sollicite l'état de catastrophe naturelle. M. le maire répond 18 mois.
Il propose de faire un état exhaustif des dégâts afin de statuer plus tard sur l'état de catastrophe naturelle.
Le conseil municipal retient la proposition à l'unanimité.

M. le maire indique au conseil municipal que le syndicat de la nonette (SISN) a fait une étude sur les risques de ruissellement sur la commune et des propositions pour les éviter.
Le projet consiste à la création de noue et/ou la plantation d'une haie pour contenir les eaux. Cette création nécessite une emprise de 5 mètres le long des chemins existants.
Pour la partie EST de la commune (non habitée) le SISN est en discussion avec un agriculteur.
Pour la partie OUEST (habitée), M. le maire propose que la commune acquière le terrain pour réaliser les travaux, comme elle l'a déjà fait pour le pont en amont de Ver qui a retenu les eaux de la rivière. Cette acquisition pourrait se faire par achat ou échange de parcelle avec la commune ou par voix d'expropriation si nécessaire.
Mme Pétillon indique son opposition à utiliser l'expropriation, elle préconise d'utiliser le dialogue.
M. le maire répond que le dialogue avec les propriétaires est une priorité, mais s'interdire l'expropriation peut entraîner la non réalisation des travaux.
Mme Polteau –Gomez indique que ce sont des hypothèses qui sont proposées et que l'expropriation n'est pas le but.
Mme Pétillon indique à M. le maire qu'il doit dialoguer avec ses collègues agriculteurs.
M. le maire répond qu'il dialogue souvent avec ses collègues en leur demandant de respecter les chemins qui doivent faire 6 mètres, mais malheureusement ils ne font souvent que 4 mètres.

## Question divers :

- M. Folgalvez présente le déroulé des commémorations du centenaire du 11 novembre 1918.

- Mme Pétillon demande pourquoi des pelouses à Loisy ne sont pas tondues.
  M. Folgalvez répond que cela entre dans le cadre d'un semis d'une prairie fleurie en septembre sans utilisation de produit chimique.

- Mme Boucherat demande pourquoi la route d'Ermenonville est si sale.
  M. le maire répond qu'en raison de festivité du 14 juillet au stade, la priorité a été menée sur le stade. Un côté de trottoir avait été laissé en raison de la présence de nombreuses fleurs naturelles. Le côté piétonnier de la rue a été fait ce jour et le reste sera fait prochainement. Les produits chimiques étant interdits pour les communes, il faut s'habituer à ce qu'il y ait la présence d'herbe sur les trottoirs.

**Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des séances sur le site internet de la commune**
**http://www.versurlaunette.fr/mon-village/comptes-rendus-conseils-municipaux/**

## A LA DÉCOUVERTE DES PLAQUES DE COCHER

On retrouve ces poteaux signalétiques en fonte sur les routes secondaires, vestige d'un temps où les automobiles étaient plus rares que les voitures à cheval.

Vous les avez peut-être déjà vues à l'angle des rues, ou sur le mur d'un immeuble. Les plaques de cocher, ces panneaux en fonte ou poteaux indicateurs du XIX$^{e}$ siècle, font le charme désuet de nos villages.

On en trouve encore deux dans notre commune. On peut encore apercevoir deux plaques en fonte rouillée, difficilement lisibles, placées à environ 2,50 m du sol, qui indiquent des directions importantes, et ceci à l'hectomètre près, qui ont été mises en place il y a plus d'un siècle.

Une signalisation qui a commencé à partir de 1841 pour remplacer les bornes royales peu lisibles. Un emplacement à hauteur des yeux qui permettait de favoriser sa lecture aux cavaliers et aux cochers de diligence de l'époque.

Sauf qu'abîmées par la rouille, remplacées par les cartes IGN, le GPS puis les applis, ces plaques semblent vouées à l'abandon. A l'époque, ces plaques avaient un fond bleu avec les écritures en relief blanches.

Un objet très utile en son temps, et qui reste tout de même l'un des patrimoines historiques de notre réseau routier.

---

A l'intersection de la D549 / D84 -rue des Bons Voisins / rue des Forges. Nous étions sur le Chemin de Grande Communication N°84 allant d'Ermenonville à Chévreville, d'une part, sur un Embranchement de cette même voie, celui de Dammartin, d'autre part.
Voici donc les deux plaques de Ver, elles furent mises en place bien avant que la commune ne prenne l'extension *sur-Launette* (1935).

**OISE**
Commune de VER
Gde Com n°84 – de DAMMARTIN

← 

| | |
|---|---|
| OTHIS | 3K4 |
| DAMMARTIN | 6K5 |

**OISE**
Commune de VER
Gde Com n°84 – d'ERMENONVILLE-CHEVREVILLE

→

| | |
|---|---|
| ERMENONVILLE | 3K3 |

© Source : http://plaquedecocher.fr

---

## ANCIENS COMBATTANTS – MÉMOIRE ET SOLIDARITÉ

Dans le cadre du Centenaire de la Grande Guerre, la section des ACPS-CATM d'Ermenonville, qui regroupe les communes de Fontaine-Chaalis, Montlognon, Ver Sur Launette et Ermenonville, informe que dans son travail de mémoire, elle accueille les habitants en tant qu'adhérents-Sympathisants, et cela sans limite d'âge, afin que le sacrifice des soldats morts ou disparus pour la France dans les différents conflits, ne tombe pas dans l'oubli.

Pour tous renseignements contacter :

Monsieur Pierre LETELLIER – 7, rue du Péron – 60950 VER SUR LAUNETTE

Tél : 03 60 80 26 02

# PLAN LOCAL D'URBANISME DE VER-SUR-LAUNETTE
# REUNION PUBLIQUE LE JEUDI 18 OCTOBRE 2018 A PARTIR DE 19H A LA SALLE POLYVALENTE

Par délibération en date du 12 avril 2016, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), afin de prendre en compte les évolutions du cadre législatif et les orientations du SCoT de la Communauté de Communes.
L'ambition de ce document est de fixer, pour les 10-15 années à venir, les grandes lignes de développement et d'aménagement de notre village.

La phase d'études, engagée depuis Décembre 2016, a permis de réaliser un état des lieux de la commune et de révéler les enjeux du territoire. Sur la base de ces conclusions, l'équipe municipale a élaboré le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), pièce fondamentale du PLU, qui définit les choix retenus en matière d'urbanisme, d'aménagement et de protection de l'environnement.

Avant d'établir le volet réglementaire, qui fixe les conditions d'occupation du sol et les règles de construction dans le respect des objectifs du PADD, la Municipalité tient à présenter à ses administrés le travail réalisé. C'est dans ce cadre que les habitants sont conviés le jeudi 18 octobre à participer à une réunion publique d'information, au cours de laquelle seront exposés le diagnostic territorial et les principales orientations du projet communal.

Le Maire
Yves CHERON

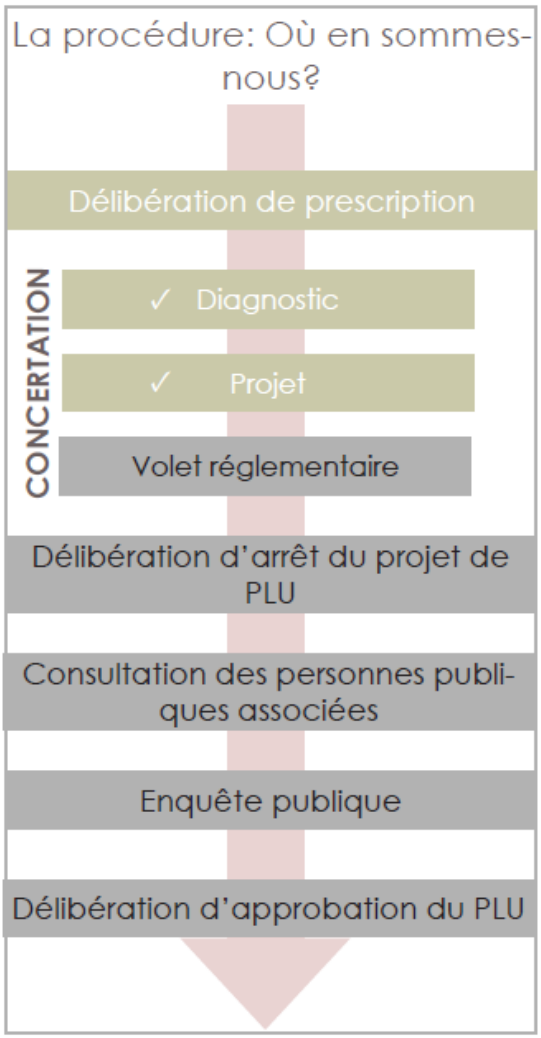

# Le PADD, clé de voûte du PLU :
## Synthèse des principales orientations

### VISER UN DEVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L'IDENTITE RURALE DU TERRITOIRE

• Lutter contre l'étalement urbain en limitant l'extension linéaire de la commune.
• Maîtriser la reprise de croissance démographique: envisager un Taux de Variation Annuel moyen de 0,4% afin d'approcher les 1300 habitants d'ici 2035.
• Favoriser la construction d'environ 55 nouveaux logements dans le tissu urbain constitué d'ici 2035, en encourageant le comblement des dents creuses et le renouvellement urbain.
• Encourager la diversification de l'offre en logements afin de faciliter l'ensemble des parcours résidentiels.
• Eviter l'enclavement de secteurs en vue d'un développement à long terme de la commune.

### CONFORTER L'ÉCONOMIE LOCALE

• Encourager l'implantation de nouvelles activités et notamment du commerce de proximité en cœur de village.
• Pérenniser les activités existantes.
• Soutenir l'activité agricole en lui offrant des conditions durables d'exploitation et d'évolution: préserver les espaces agricoles, encourager le développement des exploitations, permettre la diversification des activités agricoles, permettre la mutation du bâti agricole ancien.
• Valoriser le potentiel touristique du village à travers le «tourisme vert».

### AMELIORER LES CONDITIONS DE MOBILITE

• Renforcer le maillage des circulations douces et faciliter notamment les déplacements doux entre le village de Ver et le hameau de Loisy.
•Améliorer l'offre en stationnement au cœur du village.
• Préserver les chemins ruraux.

### CONFORTER LES EQUIPEMENTS ET FAVORISER LES LOISIRS

• Améliorer l'offre en équipements en aménageant un nouveau pôle communal à proximité du terrain de sports.
•Réorganiser le site qui accueille la mairie et l'école ainsi que celui de l'ancienne auberge afin de faciliter l'accessibilité aux différents équipements.
• Améliorer les conditions d'épuration des eaux usées produites.
• Poursuivre le développement de la desserte en fibre optique.

### PRESERVER LA QUALITE DU CADRE DE VIE

• Veiller à la qualité des franges urbaines et à l'intégration paysagère des nouvelles constructions.
• Améliorer le traitement des entrées de village et du hameau.
• Aménager les abords de la Launette.
• Aménager et mettre en valeur la Place de la Croix.
• Rendre l'espace public plus convivial.
• Maintenir l'identité et les caractères ruraux de Ver-sur-Launette.

### PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

• Préserver l'intérêt écologique et paysager du territoire: protéger le site Natura 2000, le site classé, les zones humides, les corridors écologiques, les massifs boisés et les lisières forestières.
• Gérer les risques naturels liés au ruissellement et aux remontées de nappe.
• Améliorer la gestion des eaux pluviales.
• Contribuer au développement durable du territoire.
• Modérer la consommation d'espaces agricoles et naturels: le projet communal prévoit une consommation d'espace d'environ 4,5 ha à destination d'habitat et d'équipements.

**Un dossier d'études est consultable en mairie aux heures d'ouverture et un registre est à votre disposition afin de recueillir les observations.**

# Environnement–Cimetière Zéro-Phyto : des nouveautés!

## Dans notre cimetière, la vie végétale et animale reprend le dessus.

Je souhaite revenir sur le dernier article paru dans LES ECHOS de juillet 2018 concernant l'entretien de notre cimetière.

Comme vous le savez, depuis le 01/01/2018, plus aucun produit phytopharmaceutique ne peut être utilisé dans les espaces publics et donc dans les cimetières également.

Depuis que nous avons arrêté le désherbant, les petites herbes repoussent, les insectes viennent. C'est l'occasion de mettre en lumière la faune et la flore qui habitent ces lieux. Prenons le cas de notre cimetière qui a un sol sableux. Un inventaire de la faune et de la flore du cimetière a ainsi dénombré différentes espèces de plantes sauvages et de faune sauvage. C'est un milieu très intéressant pour toute une série d'insectes et d'animaux.
En se promenant parmi les tombes la nuit, on peut croiser des chauves-souris, des hérissons … Ces animaux ont peuplé le cimetière, rejoignant la population de chats errants qui y ont élu domicile.

En faisant le tour de celui-ci, nous avons également constaté de nombreux petits trous dans le sol des contre-allées. Le Parc Naturel Régional de l'Oise a diligenté un spécialiste pour confirmer qu'il s'agissait de l'habitat d'une espèce d'abeilles sauvages. Ce qui démontre une faune très intéressante dans notre cimetière.

**Laisser la vie renaître sur les tombes des êtres disparus**

Dans les murs et les pierres du cimetière, les espèces rupestres se plaisent: fougères, araignées ou oiseaux … Les plantes en jardinière se ressèment un peu plus loin. Les lupins, par exemple, se disséminent bien. Mais on se méfie des espèces invasives.

L'entretien des cimetières est un exercice délicat. En pratiquant le «zéro phytosanitaire», la municipalité a compliqué la tâche de l'agent d'entretien mais a donné la priorité à la biodiversité. Il faut désherber manuellement et choisir les espèces que l'on enlève. Il faut aussi que le public s'habitue à voir des herbes sur les tombes qui sont peu visitées par les familles.
Par peur de faire «négligé» ou parce que les pompes funèbres ne laissent pas vraiment le choix aux familles, les tombes en pleine terre ou surmontées d'un petit jardin (sépulture paysagère) se font rares et sur les dalles de marbre brillant, c'est à l'eau de Javel qu'on élimine la moindre mousse. Une catastrophe pour la vie des sols, et au-delà pour l'environnement de tout le village. Laisser la vie renaître sur les souvenirs des êtres disparus serait plus qu'un symbole: ce serait aussi un geste pour l'avenir.

La municipalité va donc procéder prochainement à la plantation de différentes espèces de plantes, fleurs et arbustes à caractère champêtre dans le cimetière (Les plantations se feront en plusieurs phases sur la totalité du cimetière)

**Les abeilles sauvages**

Il y a « *Apis mellifera* », la très sociable abeille à miel : très connue, elle en ferait presque oublier qu'il en existe beaucoup d'autres, solitaires... Entre 800 et 1 000 espèces d'abeilles vivent en effet à l'écart de leurs congénères, préférant aux ruches des galeries creusées dans le bois, la terre ou l'argile. Toutes aussi menacées d'extinction que les amies de l'apiculteur, elles sont les grandes oubliées de ce désastre, alors que leurs activités de pollinisatrices les rendent essentielles à la vie des plantes.
Il s'agit d'abeilles solitaires qui nichent dans le sol et qui sont absolument inoffensives. Elles creusent des galeries dans le sol pour y déposer leurs œufs et effectuent d'incessants allers-retours pour déposer de quoi alimenter les futures larves. Très utiles à la pollinisation, elles servent aussi de nourriture aux oiseaux. Lorsqu'elles ont trouvé un lieu favorable à leur nidification, elles ont tendances à y venir en nombre, creusant leurs nids sur un même site en une concentration parfois impressionnante qu'on appelle "bourgade", comme un village... Leur présence est même parfois favorisée par les jardiniers qui prévoient de leur réserver une partie de sol nu pour les accueillir tant elles sont utiles.

**Les abeilles des sables ne sont pas agressives et ne présentent pas de danger. Il faut les préserver !**

Ainsi, notre cimetière possédant une importante colonie d'abeilles sauvages et afin de les protéger, le projet d'installation de paillage dans les contre-allées sera utilisé avec parcimonie et nous privilégierons la plantation de fleurs par endroits, telles que des bruyères, sedums…, indispensables à leur nourriture et qui, par la même occasion, fleuriront notre cimetière et l'égaieront. Nous laisserons les contre-allées en sable pour ne pas détruire leur habitat en fonction de leur présence ou pas.

Bien entendu, en vous rendant au cimetière, privilégiez le désherbage manuel de l'abord des tombes sur lesquelles vous vous rendez pour aider à la maîtrise d'un cimetière propre et naturel plutôt que de gravillonner les abords des tombes, ce qui pourrait détruire l'abri des abeilles.

Pour toute question ou suggestion, vous pouvez me contacter en mairie ou par mail à bcoelle@versurlaunette.fr

*Betty COËLLE*

# Ecole – Une rentrée sous le signe de l'inquiétude !

A la fin de la précédente année scolaire, nous avions appris qu'une classe au sein du RPI était susceptible d'être fermée (école sous surveillance).

Suite à la mobilisation des parents d'élèves, de l'équipe enseignante et des municipalités, le représentant de l'Education Nationale a décidé de suspendre temporairement cette fermeture.

Il souhaitait faire « un comptage » à la rentrée des classes, soit le lundi 3 septembre 2018.
Le comptage consiste à comptabiliser le nombre total d'élèves au sein d'une école. Si le représentant de l'Education Nationale estime que ce nombre est trop petit, il y aura une fermeture de classe.
Par chance pour notre RPI, il a été décidé du maintien des 5 classes.
Néanmoins, le nombre d'enfants scolarisés reste trop faible. Nous ne sommes pas, hélas, à l'abri d'une fermeture dans un futur proche...

Les effectifs des classes sont les suivants:
- PS/MS : 21 élèves,
- GS : 17 élèves,
- CP/CE1 : 17 élèves,
- CE1/CE2 : 20 élèves,
- CM1/CM2 : 25 élèves.

Soit un total de 100 élèves pour le RPI.

Ces effectifs sont tout de même positifs pour les enfants. En effet, les apprentissages des différentes notions s'acquièrent plus facilement.

Nous vous informerons de l'évolution de la situation.

*Stéphanie ALVES*

**Vacances scolaires 2018-2019**

| | Zone A | Zone B | Zone C |
|---|---|---|---|
| Rentrée scolaire 2018 | Jour de reprise : **lundi 3 septembre 2018** | | |
| Vacances de la Toussaint 2018 | Fin des cours : **samedi 20 octobre 2018**<br>Jour de reprise : **lundi 5 novembre 2018** | | |
| Vacances de Noël 2018 | Fin des cours : **samedi 22 décembre 2018**<br>Jour de reprise : **lundi 7 janvier 2019** | | |
| Vacances d'hiver 2019 | Fin des cours : **samedi 16 février 2019**<br>Jour de reprise : **lundi 4 mars 2019** | Fin des cours : **samedi 9 février 2019**<br>Jour de reprise : **lundi 25 février 2019** | Fin des cours : **samedi 23 février 2019**<br>Jour de reprise : **lundi 11 mars 2019** |
| Vacances de printemps 2019 | Fin des cours : **samedi 13 avril 2019**<br>Jour de reprise : **lundi 29 avril 2019** | Fin des cours : **samedi 6 avril 2019**<br>Jour de reprise : **mardi 23 avril 2019** | Fin des cours : **samedi 20 avril 2019**<br>Jour de reprise : **lundi 6 mai 2019** |
| Pont de l'Ascension 2019 | Fin des cours : **mercredi 29 mai 2019**<br>Jour de reprise : **lundi 3 juin 2019** | | |
| Grandes vacances 2019 | Fin des cours : **samedi 6 juillet 2019** | | |

# Association des Parents d'élèves – L' ARPE

Une nouvelle année scolaire commence et nous voulions vous présenter notre association des représentants des parents d'élèves des écoles de Ver et Eve, l'ARPE.

Depuis 2012 nous organisons divers évènements tels que :

-organisation et vente des traditionnelles photos individuelles et de fratries

-organisation de 2 lotos (1 loto alimentaire en novembre et 1 loto cadeaux en mars) ;

-organisation d'une crêpe party lors du défilé du carnaval des élèves de maternelle ;

-buvette et restauration de la brocante de Ver ;

-une année sur deux nous prenons totalement en charge l'organisation de la kermesse afin de finir l'année scolaire dans la joie et la bonne humeur, et tous ensemble ;

-organisation d'un tournoi de belote en octobre ;

Tout ceci dans le but de récolter des fonds pour contribuer au financement des projets des écoles (sorties scolaires ou achats de matériel) :

-acheter une relieuse à l'école de Ver ;

-financer nos évènements ;

-financer le concours kangourou de mathématiques des CM1/CM2 ;

-participer au financement des sorties scolaires.

Si parmi vous certains souhaitent nous rejoindre et donner un peu de leur temps pour les enfants de notre village, de notre école, prenez contact avec nous!!

assos.arpe@gmail.com
Fb : parents d'élèves des écoles de Ver s/Launette et Eve-ARPE

# Nos aînés

## Colis de Noël et repas de fin d'année des anciens.

Vous allez recevoir prochainement un courrier nominatif vous donnant le choix entre le colis de Noël, distribué vers le 15 décembre, ou le repas des anciens qui aura lieu début février 2019 au restaurant l'Orée de la forêt, place de la croix.

Attention, seules les personnes inscrites sur la liste des anciens seront contactées.

Nous vous invitons a vous reporter aux articles parus à ce sujet dans les Echos de Ver en Janvier et Avril dernier qui vous expliquent la démarche a suivre pour être inscrit et ainsi pouvoir en bénéficier.

*Xavier FRANCOIS*

## Club des Séniors

Depuis le 6 septembre, le club des anciens a repris ses activités un jeudi sur deux à la salle polyvalente - Café, pâtisseries, jeux, retrouvailles.

Les dates à retenir :

4 et 18 octobre,
8 et 22 novembre,
6 et 20 décembre.

A noter, un rendez-vous particulier, le jeudi 25 octobre aura lieu le repas d'automne à la salle polyvalente. Renseignement en Mairie.

Nous vous attendons nombreux à ces rendez-vous.

*Xavier FRANCOIS*

# Partenariat - Solidarité

## Mutuelle communale, Le partenariat avec AXA se poursuit.

Depuis un peu plus d'un an, M. le maire a officialisé le choix de la commune de se faire le relais d'une offre proposée à ses habitants « *à des tarifs attractifs* ».

Sur 2018, les résultats ont été très positifs et le partenariat avec AXA se poursuit une année supplémentaire. Cette année, AXA a augmenté sa gamme et les niveaux de garanties.

Si vous souhaitez que votre dossier soit examiné individuellement, n'hésitez pas à contacter les agents (coordonnés ci-dessous). Ils viennent vers vous pour examiner et comparer vos contrats. Cela ne vous engage à rien, aucune obligation de signer !

M. Mustapha OUAKSEL
@ : mustapha.ouaksel@axa.fr
Mobile : 06.84.53.78.07

M. Nicolas GUICHETEAU
@ : nicolas.guicheteau@axa.fr
Mobile : 06.26.83.00.58

## Collecte Alimentaire, le 1er décembre 2018 : le grand rendez-vous solidaire !

Dans une conjoncture difficile, un climat social un peu tendu, dans un mois de décembre plein de festivités et de jours fériés, le centre social a besoin de vous.

Le C.C.A.S organise la collecte en Mairie le
**samedi 01 décembre de 15 H à 19 H**

Les bénévoles seront mobilisés pour recevoir les dons de produits d'hygiène, d'entretien, et des denrées alimentaires (huile, café, sucre, lait, biscuits, sauce tomate, sardines, thon…)

EPICERIE SOCIALE

N'hésitez pas à venir à notre rencontre pour apportez une Aide Alimentaire aux personnes démunies du Canton de Nanteuil le Haudouin.

Faites un don !

# Culture – Atelier Loisy'R

L'atelier photo revient dés le 06 octobre. Photos, conseils, trucs et astuces, sortie photo et bien plus encore.

Pour nous rejoindre :
Jean Marc :
06 75 87 86 82
jmt.infograf@gmail.com

atelierloisyr@versurlaunette.fr

*Les photos ci contre ont été prises lors de notre dernière sortie.*

ATELIER LOISY'R
Atelier photo

## Atelier conversation en ANGLAIS

Pour la rentrée 2018/2019

**RECHERCHONS** bénévole pour animer l'Atelier conversation en ANGLAIS.

Enfants/Ados – Adultes

***Contactez***
***atelierloisyr@versurlaunette.fr***
***06 44 73 54 81***

## Bibliothèque
## Salle d'activités

Ouverture à partir du 2 octobre

| | |
|---|---|
| **MARDI** | **DE 18H00 A 19H30** |
| **MERCREDI** | **DE 16H30 A 17H30** |
| **SAMEDI** | **DE 10H30 A 12H00** |
| **DIMANCHE** | **APRES-MIDI** |

rue Gérard de Nerval à Loisy

atelierloisyr@versurlaunette.fr

**06 44 73 54 81**

Association Ver Loisy'R

## *Activités et Permanences*

- Un MARDI sur 2 de 18H à 19H30 : Guillaume organisera des Jeux de Société, Jeux de cartes, et autres…
- Un MERCREDI sur 2 de 16H30 à 17H30 : Emilie & Martine vous accueilleront à la Bibliothèque, pour un moment de détente.
- Un SAMEDI sur 2 de 10H30 à 12H (en alternance)
  - Jean-Marc animera l'Atelier Photo,
  - Vincent vous aidera à dépasser vos limites en Informatique.
- Un DIMANCHE après-midi par mois :
  - Josiane vous fera partager sa passion du ScrapBooking.

# 14 JUILLET - UNE CÉRÉMONIE ET UN PIQUE-NIQUE RÉPUBLICAIN SOUS LE CIEL BLEU

La municipalité et l'association Ver Loisy'R organisaient pour la Fête nationale un pique-nique républicain sur le Stade municipal.

Après la cérémonie au monument aux morts rendant un hommage à chaque soldat, l'occasion de se souvenir de ceux qui ont donné leur vie ou qui souffrent au quotidien des blessures subies au service de leur pays, le cortège s'est rendu jusqu'au stade municipal où le pot de l'amitié offert par la municipalité était installé.

Pour l'occasion, des tables et chaises avaient été mises à disposition de la population sous des barnums. Chacun a pu amener son pique-nique et cuire les victuailles sur le barbecue installé à proximité. Ce déjeuner a été l'occasion de montrer la fraternité qui régnait entre les participants au repas en partageant pique-nique et dessert.

Nous avons un stade particulièrement propice pour ce genre d'animation avec de l'espace pour le barbecue, un terrain de sport et de basket qui a été préparé pour recevoir les futurs compétiteurs.

L'après-midi a été animé en proposant une multitude de jeux extérieurs qui ont régalé les convives qui ont pu s'initier à des jeux tels que Hockey sur gazon, Pétéka…

Parallèlement, un concours de pétanque avait lieu sur le terrain jouxtant le terrain de football. Huit équipes de deux joueurs se sont affrontées. Les équipes étaient tirées au sort pour ainsi mélanger les différents niveaux et faire connaissance.

Un ciel bleu, pas un nuage blanc et du rouge ketchup dans les assiettes pour les saucisses, voilà un temps ensoleillé qui a contribué au succès de la fête et a permis à tous de passer un agréable moment pour toutes les générations. Nous avons accueilli une quarantaine de personnes sur la demi-journée (pique-nique, jeux, pétanque, visiteurs…).

Par la même occasion, le centre social de Nanteuil Le Haudouin avait fait le déplacement pour présenter les activités proposées aux jeunes du canton durant l'année et présenter le local jeune rénové sur le stade. Si vous n'avez pas pu vous rendre au stade ce jour-là et êtes intéressé par leurs activités… N'hésitez pas à les contacter (Jason au 03 44 88 37 90)

Une fête qui a ravi la plupart des participants et d'autant plus Bleu-blanc-rouge du fait que les Bleus étaient en final de la coupe du monde de football le lendemain, dont nous connaissons maintenant le résultat !

VIVE LA FRANCE !

Betty COËLLE

# HALLOWEEN

Notre événement annuel

**"Affronte tes peurs"**

revient cette année.

Nous vous attendons déguisés pour une soirée joyeuse en famille.

**RDV**

A **18H00, à la bibliothèque de Loisy,** départ pour la « marche des monstres », une retraite aux flambeaux dans le village.

A **18H30** une rencontre en forêt avec « Tom, l'apprenti épouvanteur », conte à faire peur.

A **19H00** départ « la trouille » *(apporter vos lampes)* et potion magique « soupe du sorcier ».

*Emportez votre citrouille à la maison pour décorer ensuite votre jardin.*

## Samedi 27 octobre 2018

*Goûters et bonbons offerts...*

*Evénement gratuit et accessible à tous, cependant les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.*

*La déambulation dans le village pourra s'effectuer en groupe, mais dans tous les cas les enfants seront sous la responsabilité des parents ou personnes accompagnantes.*

***Un évènement organisé par l'association VER LOISY'R et la municipalité.***

# Ver Loisy'R & La Mairie

*Vous proposent la Revue*

*« Paris Merveilles »*

*Déjeuner Spectacle au* LIDO · DE PARIS ·

*Dimanche 25 novembre 2018*

**Tarifs : Transport / Repas / Spectacle**

**Habitant = 99 €**
**Hors commune = 125 €**

(Nombre de places limité)

Réservation uniquement auprès de Ver Loisy'R

06 44 73 54 81 ou verloisyr@orange.fr

**Tenue correcte exigée**

GYM FORM' BIEN-ETRE

# GYM FORM' BIEN-ETRE

VER S/LAUNETTE

L'association a fait sa rentrée le 17 septembre dernier.
Elle vous propose des activités pour garder
la forme toute l'année, près de chez vous.
Venez découvrir notre club.

**LUNDI**
DE 18H00 à 19H00
Stretching et détente

**MERCREDI**
DE 18H30 A 19H30
DE 19H30 A 20H30
Renforcement musculaire

**SAMEDI**
9h00 à 11h30
Marche Nordique en forêt d'Ermenonville

**Renseignements et inscriptions sur place salle polyvalente ou par mail**
Christiane HUE - chrisgym60@gmail.com - 03 44 54 77 31
Diplômée d'Etat Métiers de la Forme
et Fédération Française de Randonnée Pédestre

# EWTAMT

**Ecole de Wing Tsun et Arts Martiaux Traditionnels**

L'association EWTAMT vous attend pur une nouvelle année afin de pratiquer les arts martiaux :

**Wing Tsun,**
**Eskrima Balintawak Nickelstick**
**Kyusho**

Rejoignez-nous!

**WING TSUN :**
Mercredi de 20 H 45 à 22 H 15 (adultes)
Samedi de 09 H 30 à 11 H 00 (ados & adultes)

**ESKRIMA :**
Jeudi de 19 H 00 à 20 H 30
Samedi de 11 H 00 à 13 H 00

**KYUSHO :**
Dimanche de 10 H 30 à 12 H 00

**Renseignements auprès de Laurent JOVER**
**au 06 19 14 16 52 - http://wingtsun-othis.fr/**

## RÉSULTATS DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2018

Ce concours ouvert à tous est avant tout destiné à favoriser le fleurissement de la commune et offrir un cadre vie plus agréable à tous.

Pour la quatrième édition du concours des maisons fleuries, notre jury a su apprécier les efforts de certains habitants à l'embellissement de leur habitation et a désigné les lauréats :

- 1 er prix : 12 Rue du Vieux Moulin
- 2ème prix : 17 rue de la Garenne
- 3ème prix : 7 rue des Caillois

Félicitations aux gagnants.
Les prix leur seront remis prochainement.

Pour leurs massifs fleuris, leur potager soigné, le petit jardin original, leur façade pimpante, la commission animation félicite les participants, les encourageant à continuer d'embellir leur village.

*Betty COËLLE*

La billetterie en ligne est ouverte !
A retrouver sur http://www.musivales.fr/

Les Musivales, à consommer sans modération !!!

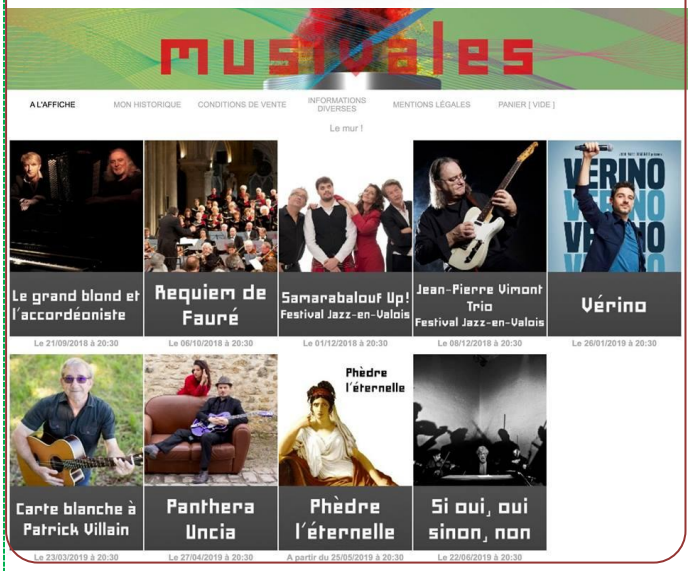

Habitant Ver et bénévole à l'atelier Loisy'R, Guillaume met en place une exposition à la Chapelle en Serval sur la grande guerre du 1er au 7 octobre 2018.

L'entrée est gratuite.

Au programme, exposition de nombreux objets de guerre, une conférence et un concert ouverts à tous! Il sera ravi de faire visiter l'expo aux habitants de notre commune.

Venez lui rendre visite !

**Vous êtes victime d'un accident qui met en cause la responsabilité d'une autre personne ? Ayez le réflexe de le signaler à votre Caisse d'Assurance Maladie !**

**Que faire si vous êtes victime d'un accident mettant en cause la responsabilité d'une autre personne ? Le bon réflexe est alors de le déclarer à votre Caisse d'Assurance Maladie.**

**Pour le déclarer, rien de plus simple…**
Connectez-vous à votre compte personnel sur ameli.fr – rubrique « Mes démarches » / « Déclarer un accidenté causé par une tiers »
Possibilité de le déclarer également par téléphone au 36 46 ou par courrier – CPAM Oise 1 rue de Savoie BP 30326 60013 Beauvais cedex.

**Informez les professionnels de santé… Pensez-y !**
Dès que vous consultez un médecin, précisez-lui que vous avez été blessé par un tiers. Il le mentionnera sur la feuille de soins électronique en cochant la case « accident causé par un tiers ».

**Le saviez-vous ?**
Dès qu'elle a connaissance de votre accident, votre caisse d'Assurance Maladie va en étudier les circonstances. Ensuite, elle va se mettre en rapport avec le tiers responsable ou sa compagnie d'assurance, afin de se faire rembourser les frais engagés pour vous soigner ou vous indemniser (frais médicaux, indemnités journalières, pension d'invalidité, etc.).

**Pour vous, rien ne change, vous êtes remboursé normalement par l'Assurance Maladie.**

Suivez notre actualité sur notre page **facebook.com/cpamoise**

### Une démarche indispensable et citoyenne

Grâce à cette démarche, ce n'est pas l'Assurance Maladie qui paie, mais la compagnie d'assurance du tiers responsable ou, à défaut, le tiers responsable. Il est donc indispensable que votre caisse d'Assurance Maladie ait connaissance de l'accident pour exercer son recours auprès de la personne reconnue responsable ou de sa compagnie d'assurance.

Un geste simple et citoyen qui aide à préserver notre système de santé.

## Vous avez un projet ? Le parc peut vous aider !

Dans le cadre du programme LEADER, le Parc dispose d'une enveloppe de plus d'1,5 million d'euros de fonds européens pour accompagner des projets innovants et fondés sur la valorisation des richesses de notre territoire.
Le programme cible les 5 thématiques suivantes :
- **Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager** (par exemple, en ouvrant un monument au public, en modernisant la scénographie, en réhabilitant un bâtiment en espace de coworking…)
- **Développer des itinéraires et activités de découverte** (en balisant de nouveaux circuits de promenade, ou en créant des activités associées telles que des balades accompagnées ou de la location de vélos, en proposant des offres adaptées au handicap…)
- **Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural** (création de chambres d'hôtes ou de gîtes, d'hébergements atypiques ou spécialement adaptés aux cyclistes ou cavaliers itinérants…)
- **Conforter une offre de services de proximité en milieu rural (uniquement pour les communes de moins de 3000 habitants)** (commerces de bouche, restauration, offres multiservices, distributeurs automatiques, commerces ambulants…)
- **Favoriser les circuits courts agricoles** (développement des filières spécialisées comme le maraîchage ou l'élevage, transformation de produits du territoire, vente de produits locaux à la ferme ou en centre-ville…)

**Vous êtes intéressé ? N'hésitez plus à vous lancer, le Parc attend vos projets et notre animateur est là pour répondre à vos questions. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le site internet du Parc.**

**Contact** : Florian Klingelschmidt : f.klingelschmidt@parc-oise-paysdefrance.fr ou 03 44 63 65 65

Parc naturel régional Oise - Pays de France

oise LE DÉPARTEMENT

**Le Bus départemental pour l'emploi sillonnera le canton du 02 octobre au 20 décembre 2018 pour rencontrer les personnes éloignées de l'emploi. Avec une seule ambition : enrayer la montée du chômage et ses conséquences.**

### Un bus, plusieurs destinations

Equipé d'ordinateurs connectés à Internet, le bus ira à la rencontre des personnes sur l'ensemble des communes du canton. Des agents d'accueil et des professionnels seront à bord pour les accueillir et leur faciliter l'accès à l'aide à l'insertion, la formation, l'emploi mais aussi à l'information et la documentation.

### Un bus pour l'insertion, l'emploi et la formation

Le bus Départemental pour l'emploi est un dispositif de proximité dont l'objectif est de compléter l'offre de service d'accès à l'emploi. Vous pouvez vous y présenter (sans rendez-vous) afin de rencontrer les professionnels de l'emploi qui seront à bord pour vous aider dans votre recherche d'emploi, de formation ou bien encore pour toute autre question liée à l'emploi. Ce dispositif est également destiné aux employeurs qui recrutent. Le bus de l'emploi sera sur la commune **le 16 octobre et le 27 novembre**, mais vous pouvez vous rendre également dans d'autres communes.

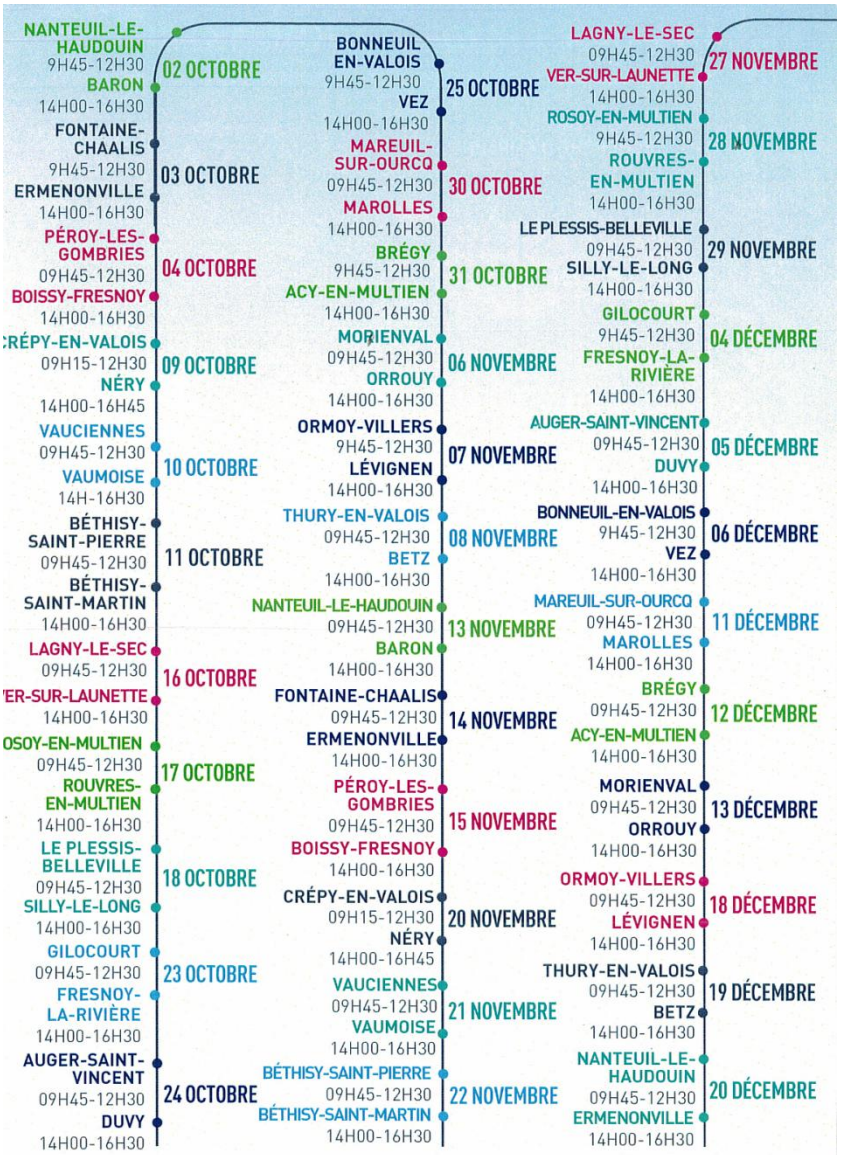

## Arnaques au dépannage à domicile : soyez vigilant !

Le dépannage à domicile peut être à l'origine de problèmes pour les consommateurs. Souvent, il s'agit de trouver un dépanneur dans l'urgence et les professionnels indélicats peuvent en abuser. Il faut toujours être vigilant, bien d'assurer que l'urgence est réelle et savoir que les obligations d'informations s'imposent aux professionnels.

Vous trouverez ci-dessous quelques conseils pratiques avant de faire appel à un professionnel :

• **Méfiez-vous des tracts publicitaires** lapidaires, donnant peu d'informations sur les principales caractéristiques du service proposé ;
• **Soyez prudent à la lecture d'une publicité ou d'une documentation commerciale se prévalant de la caution d'un service public**, en effet, ne lui accordez pas automatiquement crédit;
• Exigez la communication, préalablement à la réalisation de tous travaux, d'un document écrit contenant les informations suivantes :

– les taux horaires de main-d'œuvre TTC ;
– les modalités de décompte du temps passé;
– les prix TTC des différentes prestations forfaitaires proposées ;
– les frais de déplacement, le cas échéant ;
– le caractère payant ou gratuit du devis, et, le cas échéant, le coût d'établissement du devis;
– le cas échéant, toute autre condition de rémunération.

• **Demandez à l'entreprise le prix des pièces** qui seront remplacées pour éviter d'éventuelles surprises;
• Pour toute prestation d'un montant supérieur à 150 euros TTC , n'oubliez pas de demander un **état des lieux ou de l'appareil**, de manière à avoir une vision précise des réparations à faire réaliser ;
• Pour toute prestation d'un montant supérieur à 150 euros TTC , sauf urgence absolue, exigez un devis de la part du professionnel, cela vous évitera toute mauvaise surprise quant au prix à payer une fois les travaux réalisés.
• Un professionnel vous suggère de réaliser des travaux qui ne semblent pas urgents ? Prenez le temps de réfléchir et ne donnez pas votre accord trop rapidement. Pensez au fait que vous bénéficiez d'un délai de réflexion pour toute prestation que le professionnel vous propose en sus de celles que vous lui avez demandé de réaliser en urgence.
En cas de litige avec un professionnel indélicat, vous pouvez saisir les services de la Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Oise dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Direction Départementale
de la Protection des Populations (DDPP)
Avenue de l'Europe
B.P. 70 634
60 006 BEAUVAIS CEDEX
Tél. : 03.44.06.21.60
Mél : ddpp@oise.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : de 09h30 à 11 h30 et de 14h00 à 16h00
Permanence consommateurs, sans rendez-vous :
les lundis et mercredis de 09h30 à 11 h30.

## À savoir

Pour la sécurité de vos transactions, gardez secret le cryptogramme visuel (CVV) de votre carte bancaire. Cet identifiant est nécessaire pour réaliser des achats sur internet. Il ne vous sera jamais demandé par les forces de l'ordre ni par les établissements bancaires.

## Recommandations

- Ne répondez jamais à un courriel vous demandant des informations personnelles ou vos numéros de carte bancaire, même s'il semble émis par un de vos fournisseurs (banque, téléphone, internet).
- Effectuez régulièrement des analyses antivirus et antispyware de vos ordinateurs personnels.
- Mettez régulièrement à jour vos antivirus, antispyware, navigateurs internet, systèmes d'exploitation en particulier et vos logiciels en général.
- Sauf si vous en avez absolument besoin, n'utilisez jamais d'ordinateur public pour faire un achat sur internet.
- Ne mentionnez jamais vos données personnelles ou vos numéros de carte bancaire dans un courriel, même envoyé à un proche.

## Repérer les fraudes

- Regardez régulièrement vos relevés de compte pour vérifier les paiements qui y sont passés.
- Consultez très fréquemment la situation de votre compte sur l'espace personnel de votre site bancaire, qui permet une meilleure réactivité.

# PERCEV@L

FRAUDE À LA CARTE BANCAIRE SUR INTERNET

## Simplifier les démarches des victimes

## Mieux prévenir les atteintes et identifier les auteurs

Signaler votre situation aux forces de l'ordre directement sur service-public.fr « fraude carte bancaire »

## Quel type de fraude peut être signalé sur PERCEV@L ?

- toutes transactions par carte bancaire sur internet dont **vous n'êtes pas à l'origine** alors que **vous êtes toujours en possession** de la carte ;
- identifiables sur votre relevé d'opérations bancaires par la mention :
  - soit du nom d'un e-commerçant;
  - soit du nom d'un prestataire de paiement en ligne par carte bancaire (en cas de doute, vérifier sur internet l'activité de la société mentionnée).

## Que pouvez-vous faire ?

- prévenez votre banque pour provoquer l'opposition sur la carte (n°interbancaire d'opposition : **0 892 705 705** ouvert 7/7 et 24h/24 - numéro violet ou majoré : coût d'appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile) ;
- **effectuez un signalement sur Internet grâce à la plateforme PERCEV@L.** Vous gardez le droit de déposer plainte ultérieurement ;
- demandez le remboursement de l'opération auprès de votre banque.

## À quoi sert PERCEV@L ?

En utilisant le téléservice PERCEV@L après avoir fait opposition, vous êtes guidé au travers d'une **démarche simple** de signalement aux forces de l'ordre sur internet, sans avoir à vous déplacer.

Votre signalement est **exploité exclusivement par les forces de l'ordre** en vue d'identifier les auteurs d'appropriations frauduleuses/recels de numéros de cartes bancaires.

## Accéder à la plateforme :

Rendez-vous sur « service public » : **https://www.service-public.fr** et saisissez **« fraude carte bancaire »** ou **« Percev@l »**

**Pour réaliser votre démarche en ligne, munissez-vous :**

- de votre carte bancaire (son numéro vous sera demandé);
- des relevés d'opérations bancaires sur lesquels figurent les achats frauduleux (les libellés et montants de ces achats vous seront demandés).

## Et après ?

- pour faciliter la démarche de remboursement, vous pouvez présenter à votre banque le récépissé de signalement sur PERCEV@L ;
- vous pouvez obtenir le remboursement de l'opération frauduleuse indépendamment du signalement sur PERCEV@L (articles L133-18 et suivants du Code monétaire et financier) ;
- le traitement des signalements est opéré de manière confidentielle et sous la responsabilité de la Gendarmerie nationale ;
- les informations fournies sont rassemblées et analysées par des officiers de police judiciaire ;
- vous êtes susceptible d'être contacté par la Police ou la Gendarmerie nationales si les faits entrent dans le cadre d'une enquête.

# Jeux N°19

## Le labyrinthe

Le fantôme a perdu le chemin qui le conduit à ses amis. Dessinez le passage qui lui permettra d'aller allumer la citrouille.

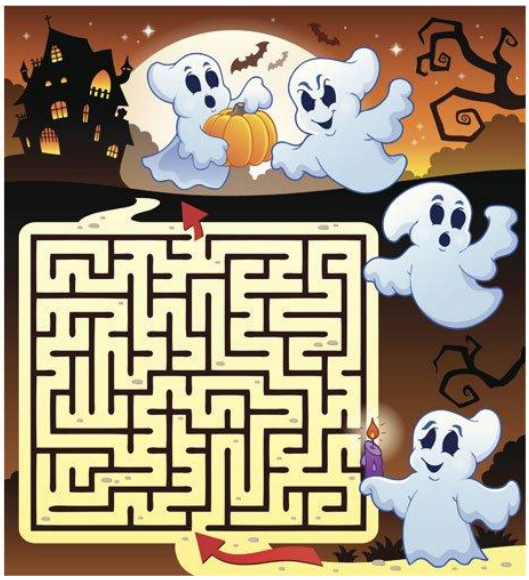

## Les sept erreurs

Sept erreurs se sont glissées dans le deuxième dessin. Saurez-vous les retrouver ?

## Charade

Mon premier n'a pas de cheveux sur la tête.
Mon deuxième est le contraire de sur.
Mon troisième est une céréale très utilisé en Chine.
Mon tout est un élément indispensable pour Halloween.

Qui suis-je ?

*Réponses : Charade : Chauve-Sous-Riz (Chauve-souris)*

## SUDOKU

**Facile :**

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | |
| 3 | | 6 | | | | 9 | | 7 |
| | 4 | | 3 | 7 | | | | |
| 5 | 7 | | | 9 | | 1 | | |
| | 9 | | | 4 | | | 2 | |
| | | 8 | | 5 | | | 6 | 9 |
| | | | | 2 | 4 | | 7 | |
| 8 | | 9 | | | | 3 | | 6 |
| | | | | | | | | |

**Difficile :**

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 6 | | 8 | | 3 | | 2 | |
| | | | | 1 | | | | |
| | 3 | 7 | 2 | | 6 | 8 | 4 | |
| 4 | | | 5 | | 8 | 9 | | 1 |
| | | 2 | | 6 | | 4 | | |
| 5 | | 8 | 9 | | 4 | | | 6 |
| | 4 | 3 | 6 | | 2 | 7 | 1 | |
| | | | | 8 | | | | |
| | 5 | | 4 | | 9 | | 8 | |

***La règle*** *: Chaque chiffre de 1 à 9 doit être présent une et une seule fois sur les lignes, les colonnes et les régions (9 carrés de 3X3)*

Ne pas jeter sur la voie publique